



FINALE DU CIRCUIT PROVINCIAL FÉMININ 2025
2025 WOMEN'S PROVINCIAL CIRCUIT FINAL

Informations générales et réglementation spécifique

General information & specific rules

Club de curling Trois-Rivières

Trois-Rivières curling club

13-16 novembre 2025 / November 13-16, 2025

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

<p>Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.</p>	<p>Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.</p>
---	--

Site hôte

Club de curling Trois-Rivières
630 Rue Ste Ursule
Trois-Rivières, QC, G9A 1P1

Host site

Trois-Rivières curling club
630 Ste Ursule Street
Trois-Rivières, QC, G9A 1P1

Arbitres en chef

À venir

Head Umpires

Coming soon

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura lieu pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef ainsi que son adjoint et Émile Asselin seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Émile Asselin (emile.asselin@curling-quebec.qc.ca).

Team meeting

An online meeting will be held to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and Émile Asselin will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Émile Asselin (emile.asselin@curling-quebec.qc.ca).

Formulaire d'entente de participation

Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C de ce document) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.

Participation agreement form

All teams must sign a participation agreement form (Annex C of this document) and return it to the head umpire before their first game.

2- RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<p><u>Formule de championnat</u> À déterminer selon le nombre d'inscriptions</p>	<p><u>Championship format</u> To be determined according to the number of teams registered</p>
<p><u>Équipement – Têtes de brosse autorisées</u> Le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.</p>	<p><u>Equipment – Approved broom heads</u> Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.</p>
<p><u>Remplaçantes :</u> Si un ou des joueuses d'une équipe ne sont pas en mesure de disputer un match, les options suivantes s'appliqueront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe peut jouer avec leur cinquième joueuse • L'équipe peut choisir de jouer à trois • L'équipe peut utiliser une joueuse admissible de la même catégorie (femme) qui n'est pas officiellement inscrite au sein d'une équipe participante à la finale du circuit. • Un minimum de trois (3) joueuses de l'équipe officielle (5^e joueuse incluse) doit cependant être présent sur les glaces en tout temps. 	<p><u>Substitutes</u> If one or multiple players are not able to play a game, the following options apply:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The team can play with their fifth (5th) player • The team can choose to ply with three (3) players • The team can use a player that would be eligible in the same category (women) that is not officially registered on a team playing in the circuit final. • A minimum of three (3) players of the officially registered team (5th player included) must be present on the ice at all times.
<p><u>Durée des matchs</u> Les matchs seront de huit (8) bouts et il n'y aura pas de pause après le quatrième (4^e) bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le quatrième (4^e) bouts soit complété.</p> <p>S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.</p>	<p><u>Length of games</u> All games will be eight (8) ends and there will be no break after the conclusion of the fourth (4th) end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end.</p> <p>If games are tied after the completion of the tenth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end.</p>
<p><u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les huit (8) bouts sera de trente (30) minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.</p>	<p><u>Thinking Time</u> Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a eight (8) end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.</p>

<p><u>Temps morts</u> Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires.</p> <p>Le chronométreur arrêtera le temps au signal provenant d'une joueuse de l'équipe en jeu.</p> <p>Les temps morts sont d'une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou de la cinquième joueuse. Du temps de déplacement additionnel pour l'entraîneur ou la 5^e joueuse pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef.</p> <p>L'entraîneur ou la cinquième (5^{ième}) joueuse (mais pas les deux) peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort.</p> <p>L'entraîneur ou la cinquième (5^{ième}) joueuse de l'équipe qui n'appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueuses à l'extrémité la plus rapprochée de leur siège réservé seulement.</p>	<p><u>Timeouts</u> Each team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end.</p> <p>The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout.</p> <p>Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding travel time by the coach or 5th player.</p> <p>Additional travel time for the coach or fifth player may be added at the head official's discretion.</p> <p>The coach or the fifth player (but not both) can join the team on the ice at any time during a timeout.</p> <p>The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the closest end of the ice to the reserved coaches' seats.</p>
<p><u>Zone sans ricochet</u> Si, avant que la sixième pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et mordante de la ligne médiane vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane et dans la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées. 	<p><u>No tick zone</u> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position, the non-offending team has the option to:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.
<p><u>Périodes d'échauffement d'avant-match – ronde préliminaire</u> Un tirage au sort sera effectué avant chacun des matchs (au moins 30 minutes avant l'heure prévue) de la ronde préliminaire pour déterminer quelle équipe s'exercera en premier. L'équipe qui gagne le tirage au sort aura le choix de la période ou de la couleur et doit en informer l'arbitre en chef.</p> <p>Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront vingt (20) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période</p>	<p><u>Pre-game practices – preliminary round</u> A coin toss will be held before each game (at least 30 minutes before the scheduled game time) of the preliminary round to determine what team will practice first. The team that wins the coin toss will have the choice of practice or colour and must inform the head official.</p> <p>Pre-game practices will begin twenty (20) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of five (5) minutes per</p>

<p>d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser cinq (5) minutes suivies d'une (1) minute pour le placement de dernière pierre (PDP).</p>	<p>team, plus one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage.</p>
<p><u>Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par un (1) placements effectués après la période d'échauffement d'avant match.</p> <p>L'équipe avec la première période effectuera son placement avec la rotation horaire (in-turn pour les droitiers) dès la fin de sa période d'échauffement.</p> <p>L'équipe avec la deuxième période lancera donc obligatoirement la rotation antihoraire (out-turn pour les droitiers) pour son placement dès la fin de sa période d'échauffement.</p> <p>Si la distance est de 0,0 cm (* par triangulation) ou 199,6 cm, une autre joueuse de l'équipe lancera une deuxième pierre (la distance obtenue ne sera pas utilisée dans le calcul du cumulatif net des placements).</p> <p>Si les deux équipes sont toujours à égalité après deux placements, l'avantage de la dernière pierre lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.</p>	<p><u>Last rock advantage - preliminary round</u> Last rock advantage will be determined by one (1) draws to the button made after the pre-game practice.</p> <p>The team practicing first will throw their shootout with the clockwise rotation (in-turn for right-handed curlers) immediately after their pre-game practice.</p> <p>The team practicing second will throw their shootout with the counterclockwise rotation (out-turn for right-handed curlers) immediately after their pre-game practice.</p> <p>If a distance of 0.0 cm or 199.6 cm (with triangulation) a different player will throw a second stone (the distance obtained will not be used to calculate the total shootout distances).</p> <p>If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.</p>
<p><u>Placements après la ronde préliminaire</u> Toutes les équipes qui ne sont pas mathématiquement éliminées de la compétition doivent effectuer 4 placements immédiatement après leur dernier match du tournoi à la ronde (sans essai avant les placements). Les quatre (4) membres lanceront donc une pierre en respectant les règlements de curling avec arbitres. Le cumulatif net des placements pourra être utilisé pour classer les équipes dans leur section et lors des éliminatoires.</p> <p>Si une équipe joue le match 3 joueuses, elle désignera une joueuse qui lancera deux (2) placements avant de commencer ses placements. Cette joueuse devra lancer le premier (1^{er}) et le quatrième (4^e) placement.</p>	<p><u>Shootout after the preliminary round</u> All the teams that are not mathematically eliminated from the competition must throw 4 shootouts immediately after the conclusion of their last round-robin game (with no practice throws prior). The four members will throw a rock according to Curling Canada's rules of curling for officiated play. The shootout total could be used to rank teams within their section and during the playoff round.</p> <p>If a team is playing with 3 players, it will determine what player will throw 2 shootouts before throwing their shootouts. This player will throw the first (1st) and the fourth (4th) shootout.</p>
<p><u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u> À déterminer en fonction de la formule du tournoi.</p>	<p><u>Team ranking and playoff round</u> To be determined according to the championship format</p>

<p><u>Avantage de la dernière pierre et périodes d'échauffement - ronde éliminatoire</u></p> <p>L'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoire et défaite. L'équipe ayant l'avantage du marteau s'échauffera en premier</p> <p>Si les deux équipes ont la même fiche, l'équipe ayant le meilleur classement aura le choix de la couleur ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre sera alors déterminé par un placement d'avant-match.</p>	<p><u>Last rock advantage and pre-game practice – playoff round</u></p> <p>Last rock advantage and the choice of colour will be awarded to the team with the best win-loss record. The team with last rock advantage will practice first.</p> <p>If both teams have the same win-loss record, the team with the highest ranking will have the choice of colour or practice. Last rock advantage will be determined in the same way as during the preliminary round.</p>
--	--

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur: expulsion; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-7) et l'équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des média sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limité à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - photographient ;
 - enregistrent des vidéos ;
 - filment ; et/ou
 - enregistrent ma voix ; et suite à
 - montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - être interviewé pendant l'événement et
 - porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.